

LUTTE ANTI-BLANCHIMENT

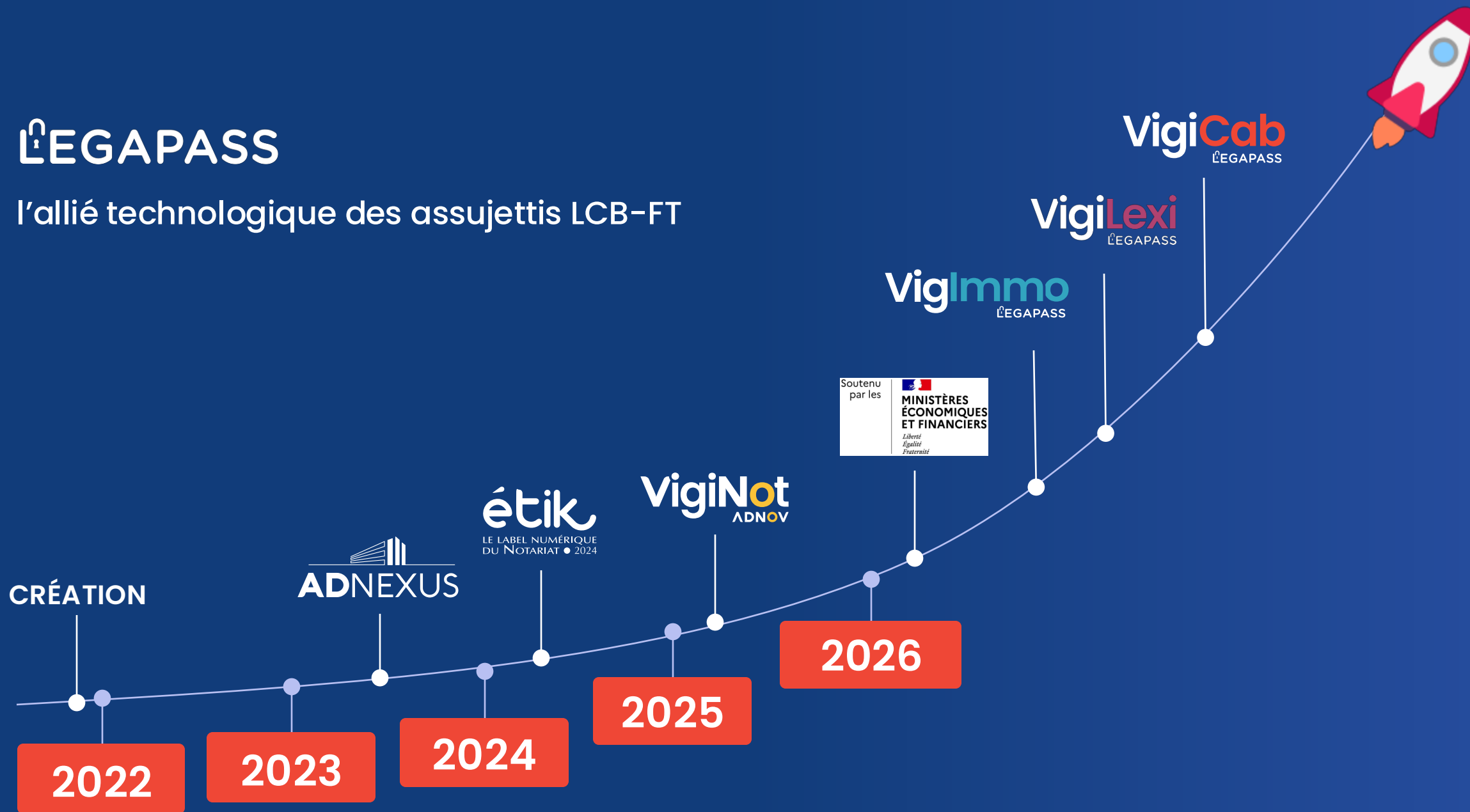
Reprenez le **contrôle** de votre **LAB**

Jean-Charles CHEMIN – Président LEGAPASS



LEGAPASS

l'allié technologique des assujettis LCB-FT



Legapass, acteur de référence de la conformité LBC-FT



22 000+

notaires et collaborateurs
utilisateurs quotidiens

+1 sur 2

études notariales en France
utilisent Legapass

75 M+

rapports de vigilance générés et
archivés

VigiNot est la référence du marché notarial. **VigiCab**, c'est la même technologie, adaptée aux Experts-Comptables.

LUTTE ANTI-BLANCHIMENT

Les experts-comptables sont assujettis aux obligations LCB-FT depuis la « Norme anti-blanchiment » publiée par arrêté ministériel du 7 septembre 2010.

Le contrôle de l'application de ces règles est effectué dans le cadre d'un contrôle de qualité de la profession

Webinaire : Reprenez le **contrôle** de votre conformité **LAB**



Le 10 juillet 2027, le règlement AML (AMLR) et la 6e directive (AMLD6) s'appliquent

La preuve devient la norme

KYC, bénéficiaires effectifs et PPE doivent être documentés avec des pistes de preuve claires.

👉 Un dispositif approximatif ne passera plus.



La vigilance LBC-FT **n'est pas une contrainte** que la loi vous impose contre vos clients.

C'est la procédure qui **vous protège** contre les clients que vous n'auriez jamais dû accepter.

Les risques concrets

Que vous encourez en cas de manquement

1



Sanctions & poursuites

En cas de non-respect de ses obligations, l'expert-comptable s'expose à de lourdes sanctions

Poursuites disciplinaires

- Sanction engagée par l'Ordre en cas de manquements graves, répétés ou systématiques.
- Le procureur de la République est avisé dans tous les cas.
- Votre responsabilité personnelle peut être engagée.

Sanctions du CMF

- Interdiction temporaire d'exercice
- **Radiation**

Sanctions pénales

- Le blanchiment facilité par une activité professionnelle est puni de **10 ans d'emprisonnement** et **750 000€ d'amende**
- La tentative de blanchiment est punie des mêmes peines.

Ignorer ou minimiser la **LCB-FT** n'est plus une option.

Cela peut coûter très cher...
Bien plus cher que de s'y conformer.



Les obligations

En tant qu'assujettis

2



Vigilance et approche par les risques



Obligation de vigilance



Mettre en place un système
d'évaluation et de gestion des
risques



Obligation d'informer et de
former votre personnel
(renforcée depuis le 25 avril 2026)



Identifier et connaître
votre clientèle et l'origine des
fonds utilisés dans ses
transactions



Obligation de déclaration de
suspçon auprès de TRACFIN



Obligation de conserver les
preuves pendant 5 ans

Quand effectuer ma vigilance ?

Experts-comptables (NPLAB §24)

Avant la signature de la lettre de mission.

Commissaires aux comptes (NEP-9605 §12 et §35)

Avant d'accepter la relation d'affaires.



Formalisé

La gestion des risques LBC-FT doit être formalisée pour servir de preuve lors d'un contrôle.



Exhaustif

Les protocoles et systèmes mis en place doivent couvrir l'ensemble des activités de l'assujetti.



Vigilance continue

Pendant toute la durée de la relation d'affaires, tout changement de situation du client ou de l'opération impose une mise à jour.

Les premières questions à se poser

- 1** Les procédures du protocole LCB-FT sont-elles rédigées et mises à jour chaque année ?
- 2** Le référent LCB-FT est-il désigné et connu de l'ensemble de mes collaborateurs ?
- 3** Suis-je en possession des attestations de formation LCB-FT de mes collaborateurs ?
- 4** Ai-je établi une cartographie des risques adaptée à mon agence ?

Comment effectuer mes vérifications ?

Classifier les risques selon les 4 critères cumulatifs

1. Constituer la liste des comparants

Personnes morales (incluant bénéficiaires):

- Registre des bénéficiaire effectifs
- Registre national des entreprises
- Statuts

Personnes physiques (époux, conjoints...):

- Vérifier les identités

2. Collecter – Analyser – Générer les preuves

- Gel des avoirs France
- PPE (personne politiquement exposée)
- Administrateur d'entreprise publique
- Dow Jones
- Sanctions GAFI
- Juridictions à haut risque
- BODACC Rétablissements Personnels
- BODACC Annonces commerciales
- Liquidation judiciaire
- Recherches Google

3. Répondre au questionnaire de vigilance

4. Acceptation ou maintien de la mission

Déclaration de soupçon **TRACFIN**

Si après la mise en œuvre des mesures de vigilance le soupçon n'est pas levé, il y a lieu de transmettre une déclaration selon ces modalités 🖱️

Déclaration à TRACFIN

Déclaration directe à TRACFIN via ERMES, par l'EC responsable de la mission.

Exception : consultations juridiques, sauf si orientées vers le blanchiment (NPLAB §45).

La déclaration vous protège (Art. L. 561-22 CMF - NPLAB §53 - NEP-9605 §67)

Exonération de responsabilité civile, pénale, déontologique et professionnelle (déclaration de bonne foi)

Confidentialité stricte : ni le client, ni les tiers, ni l'autorité judiciaire ne peuvent en être informés. Aucune poursuite pour rupture du secret professionnel en cas de déclaration de bonne foi.

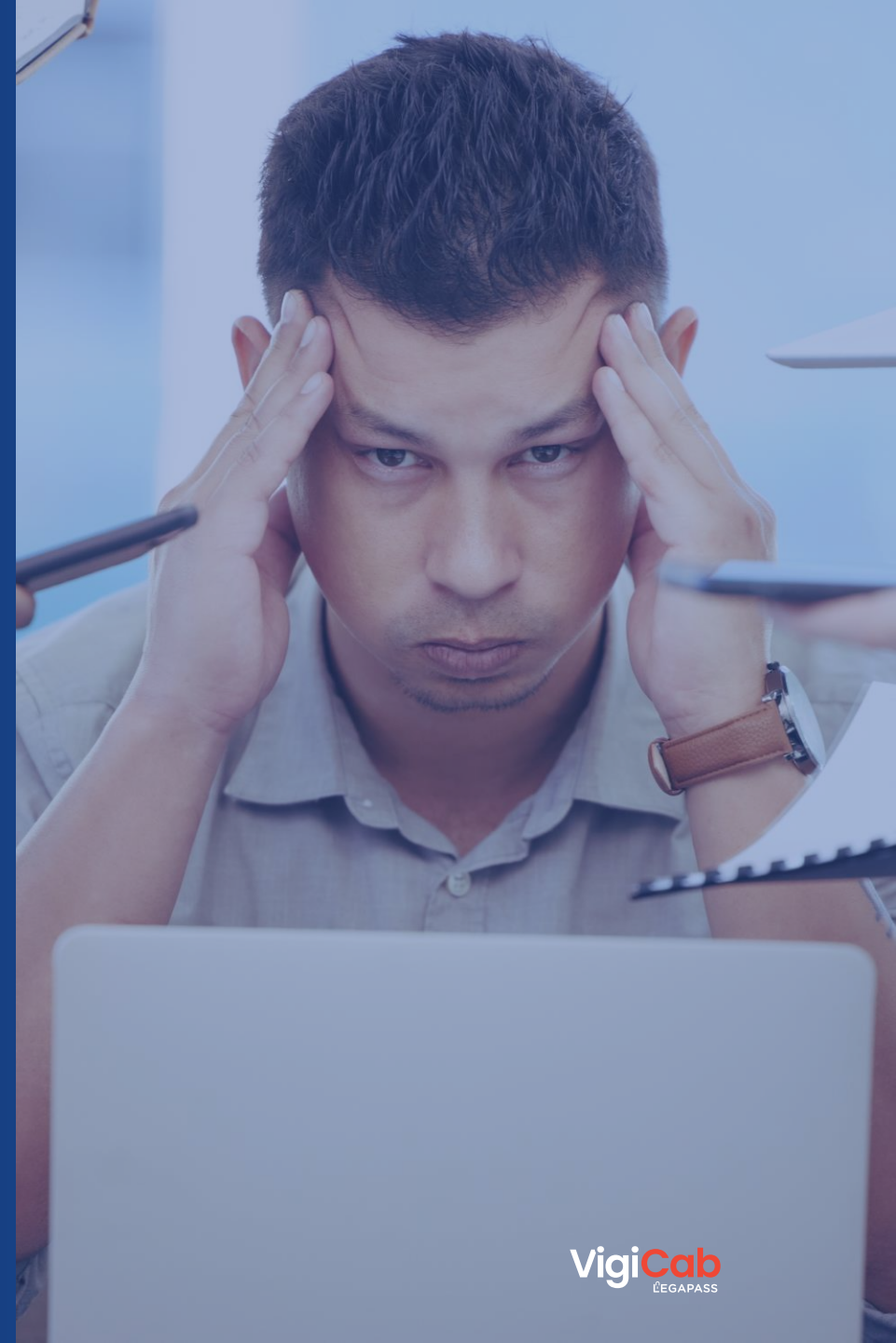
LA SOLUTION

« Je n'ai pas le temps, et je ne sais pas par où commencer. »

Vous êtes des professionnels du chiffre, pas des spécialistes de la LCB-FT. Mais la loi ne fait pas la distinction.

Et les contrôles se durcissent.

→ C'est pour cela que nous avons conçu VigiCab



LA SOLUTION

Pour reprendre le contrôle de votre LAB

3

VigiCab : prêt pour le contrôle LAB de l'Ordre



Maîtrisez les risques

VigiCab constitue votre dossier conformité avec vous.



Gagnez du temps

Vos vérifications passent de 30 min à quelques secondes.



Données enrichies

La structure juridique est reconstituée sans saisie manuelle.



Examen approfondi des fichiers

Tous les fichiers sont interrogés en temps réel.



Zéro configuration

Prise en main en quelques minutes, sans installation



Traçabilité

Chaque preuve est horodatée, auditable et archivée.

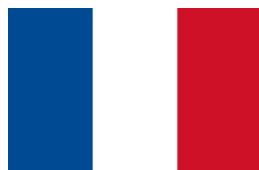
Une solution souveraine, sécurisée et conçue pour les experts-comptables

Soutenu
par les



Soutien institutionnel

Dans le cadre du programme France Legaltech, Legapass offre aux professions réglementées une solution sécurisée pour répondre à leurs obligations de vigilance.



Souveraineté et sécurité de vos données

Toutes vos données sont traitées, hébergées et archivées en France, pour garantir leur disponibilité en cas de contrôle.



Auditée par Bureau Veritas

Legapass fait l'objet d'un audit annuel sur site couvrant plus de 200 points de contrôle, garantissant sa conformité aux normes les plus strictes du secteur.



Testée et sécurisée

Une sécurité qui repose sur des audits réguliers et un programme de Bug Bounty mobilisant des centaines de chercheurs en cybersécurité.



Passons à la démo



Rendez-vous sur vigicab.com →